



Cresus Facturation

7.4.15 - Les frais de rappels

7.4.15 - Les frais de rappels

Le réglage des frais de rappels est saisi dans les réglages des factures émises, onglet *Rappel 1*, en utilisant le bouton *Régler le montant des frais de rappel* :

Régler le montant des frais de rappel	R1	R2	R3
Les frais de rappel sont comptabilisés à l'émission du rappel	Frais de rappel TTC	10	20 50

Vous pouvez alors spécifier les frais de premier, second et troisième rappel :

Réglages ✕

Réglage des frais de rappel

Rappel 1	Rappel 2	Rappel 3
<input style="width: 80%;" type="text" value="10"/>	<input style="width: 80%;" type="text" value="20"/>	<input style="width: 80%;" type="text" value="50"/>

Les frais de rappel étant soumis à la TVA, ils doivent être comptabilisés, suivant votre mode d'assujettissement. Ceci se définit dans l'onglet *Comptabilisation* des

Réglages généraux .

Ce réglage fait partie des réglages essentiels à faire dans un nouveau fichier avant de pouvoir l'utiliser réellement.